

Rapport du président

Présenté à l'assemblée générale de 2023 tenue le 28 janvier 2024

Ce que nous attendions tous en 2023 ne s'est pas produit : la sortie du jugement de la Cour d'appel sur la Loi sur la laïcité de l'État que nous attendons toujours, 14 mois après les représentations en cour. On s'explique mal pourquoi un tel délai, sinon que les juges ont de la difficulté à contourner le jugement de la CS contre les prières municipales et qui établit clairement que les représentants de l'État ne doivent pas manifester leur appartenance religieuse de façon visible et apparente. Me Luc Alarie vous en dira plus sur l'état de ce dossier dans quelques instants.

Cette attente ne nous a pas pour autant fait chômer du côté des interventions juridiques, du moins n'a pas fait chômer notre conseiller juridique. De concert avec le groupe Droits collectifs Québec, le Mouvement laïque a porté plainte en Cours supérieure contre le Conseil de la magistrature du Québec pour non-respect de la loi 21. Un article de cette loi stipule que le CMQ doit établir des règles qui fassent en sorte que les principes et fondements de la loi 21 soit appliqués dans les tribunaux. Mais le CMQ refuse de s'y conformer. Nous avons dans un premier temps demandé au ministre responsable de la laïcité, M. Jean-François Roberge, de rappeler le CMQ à l'ordre, ce qu'il a fait. Mais le CMQ a maintenu son refus d'agir et multiplie les démarches juridiques pour contrer le recours. Des interventions auprès des médias ont permis de mettre rendre ce litige sur la place publique. Me Alarie fera également le point sur ce dossier.

Nous avons eu par ailleurs une rencontre en mai dernier avec le ministre Roberge pour discuter notamment du cas de la magistrature et explorer les avenues pour un possible financement du MLQ. Ses conseillers nous ont dirigés vers le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales où une demande d'admissibilité a été présentée en juin dernier et pour laquelle nous attendons toujours la réponse.

La présence de salles de prière dans certaines écoles primaires et secondaires publiques [a refait les manchettes](#) l'année dernière. Aussitôt que la nouvelle a été connue, nous nous sommes adressés au ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, et au ministre responsable de la laïcité, Jean-François Roberge, pour qu'ils interviennent auprès des écoles et centre de services scolaires afin de faire respecter la [Loi sur la laïcité de l'État](#). Nos appels ont été bien couverts par les médias et suite aux pressions venant de toutes parts, le ministre Drainville a fini par déclarer que ces accommodements allaient à l'encontre de la loi et une directive été émise à ce sujet.

Par contre, on sait que des salles de prières sont également mises à la disposition d'étudiants dans certains cégeps, visés par les même obligations que les écoles primaires et secondaires, mais que la ministre de l'enseignement supérieur, Pascal Déry, a refusé d'intervenir.

Tout indique que ces cas sont l'œuvre d'une offensive de la part d'activistes islamistes pour tester la volonté des autorités en place de faire respecter les obligations de neutralité religieuse. On nous rapporte aussi des cas

d'enseignantes en poste depuis peu et qui portent le hidjab en classe. La vigilance reste donc de mise.

Toujours dans le dossier de la religion à l'école, nous sommes intervenus par lettre auprès du ministre Drainville concernant les orientations du cours Culture et citoyenneté québécoise, qui remplace le cours ECR, pour demander notamment de retirer tout élément religieux dans le programme du primaire, de faire de la laïcité un contenu prescriptif plutôt que simplement indicatif et d'introduire l'universalisme et la pensée critique comme notions intégrantes de ce cours de citoyenneté.

Autre intervention politique, cette fois auprès de Justin Trudeau pour demander l'abolition du poste de conseiller spécial à la lutte contre l'« islamophobie », poste qu'il a confié Amira Elghawaby, une militante controversée pour ses positions islamistes hostiles envers la laïcité et ses propos racistes à l'endroit des Québécois. La demande de l'abolition du poste repose sur le fait que la notion d'islamophobie inclut toute critique de l'islam. De ce cas, lutter contre la haine antireligieuse conduit à interdire la critique de la religion. Le RPL en a fait une pétition mise en ligne sur le site du gouvernement canadien qui a recueilli près de 2600 signatures.

Dans un dossier connexe, nous avons attiré l'attention des médias sur le rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne concernant l'« islamophobie systémique ». Ce rapport, qui identifie la loi québécoise sur la laïcité de l'État comme une source majeure d'« islamophobie systémique », place les stéréotypes, les préjugés et la peur sur le même pied que les actes d'hostilité et les menaces à la sécurité. Le rapport, basé uniquement sur des témoignages subjectifs, constitue un outil de plus pour ballonner toute critique des religions et de l'islam en particulier en associant la critique d'une idéologie à du racisme. Une lettre à la présidente du Sénat, pour déplorer ce biais idéologique, est demeurée sans réponse.

Autre action qui n'est pas passée inaperçue dans les milieux artistiques, nous avons déploré, auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises le choix du chanteur Émile Bilodeau, farouche opposant à la Loi sur la laïcité de l'État, comme animateur de la soirée de la Fête nationale tenue à Québec. Étant donné ses multiples interventions publiques associant de façon méprisante la loi 21 au racisme et à la xénophobie, on ne pouvait demeurer silencieux en pareille situation. Cette intervention a amené le MNQ à réitérer son appui à la laïcité et à la loi 21.

Le MLQ a par ailleurs proposé la candidature de l'ex-première ministre du Québec, Pauline Marois, comme candidate au Prix de la laïcité Guy-Rocher. Ce Prix, décerné par le gouvernement du Québec, a été remis au MLQ en 2021. Deux éléments majeurs nous ont motivé à présenter la candidature de Mme Marois. D'une part, c'est à Pauline Marois, à titre de ministre de l'Éducation (1996-1998), que le Québec doit l'amendement à la constitution canadienne de 1982 qui a permis le remplacement des commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques. Sans cette laïcisation du système scolaire, nous aurions une loi sur la laïcité fort boiteuse qui ne pourrait pas s'appliquer au domaine scolaire.

D'autre part, c'est aussi sous le gouvernement de Mme Marois (2012-2014) et avec son appui en tant que première ministre que furent présentés et débattus les premiers projets de loi complets établissant les fondements de la laïcité de l'État (projet de loi 60 puis Charte des valeurs). Bien que ce dernier projet n'ait pas pu être adopté, il a tracé la voie et servi de base à l'actuelle *Loi sur la laïcité de l'État*. Le gouvernement de Mme Marois a le bénéfice d'avoir préparé le terrain à l'adoption de cette loi tant attendue.

Madame Marois s'est également personnellement engagée dans la défense de la loi 21 attaquée devant les tribunaux en apportant, dans [une lettre publique](#), son appui à la campagne de financement lancée par le MLQ pour assurer cette défense. Nous sommes heureux que cette candidature ait été celle qu'a retenue le gouvernement du Québec qui lui a décerné le Prix Guy-Rocher 2023.

La vice-présidente du MLQ, madame Lucie Jobin, s'est pour sa part mérité le Grand prix de la laïcité décerné par le Rassemblement pour un pays souverain. Cet honneur bien mérité se veut un hommage aux 50 ans de militantisme de Lucie Jobin en faveur de la laïcité de l'État.

En octobre dernier, nous avons tenu une conférence conjointe avec l'AHQ, conférence donnée par Michel Lincourt Prix Condorcet-Dessaulles 2022 et portant sur *La conscience moribonde*. L'analyse développée par Michel Lincourt montre que les principaux adversaires de la laïcité, qui étaient jusqu'ici les religions, sont maintenant les multinationales du numérique qui sont devenus de véritables adversaires de la laïcité en contrôlant et même détruisant notre conscience humaniste. Le texte de cette conférence est accessible sur le site web du MLQ.

Comme nous le mentionnons dans l'une de nos infolettres envoyées régulièrement aux membres, le MLQ a adhéré à la Coalition pour l'abolition de la monarchie. Cette organisation, créée par MM Daniel Turp et Étienne-Alexis Boucher, a tenu une première journée d'étude portant sur l'enjeu de l'abolition de la monarchie, à laquelle ont participé deux de nos représentants.

Nous avons, au cours de la dernière année, consacré beaucoup d'énergie à l'organisation d'un colloque sur l'Éducation à la laïcité qui doit se tenir les 5 et 6 avril prochain au Palais Montcalm à Québec et dont le président d'honneur sera nul autre que Guy Rocher. Cet événement, organisé par Myriam Morissette et une douzaine de bénévoles, fait l'objet d'une demande de financement auprès du Programme d'appui à la laïcité. Nous présenterons le programme un peu plus loin dans l'assemblée.

Depuis quelques années, nos assemblées générales se terminent par la remise du prix Condorcet-Dessaulles. Comme vous avez dû le remarquer, ce n'est pas le cas cette année. Ce n'est pas dû à une absence de candidature valide mais au fait que l'attribution ne pouvait pas se faire aujourd'hui et que, pour des raisons de stratégie de communication, le ou la ou les lauréats seront dévoilés lors de la remise en février, à laquelle les membres et le public seront invités.

Finalement, nous avons eu à déplorer le décès de deux ardents défenseurs de la laïcité, celui de Frédéric Bastien, notre titulaire du Prix Condorcet-Dessaulles 2021, décès survenu le 16 mai dernier. Ainsi que celui de Yolande Geadah, prix

Condorcet-Dessaulles 2007, survenu le 22 août. Leur noms resteront toujours associés à la défense de la laïcité au Québec.

Tout ce travail a été accompli grâce à la collaboration des élus au CA, Lucie Jobin, Eric Ouellet, Joseph Aussedat, Lise Boivin, Marilou Alarie, Micheline Boucher Granger, Myriam Morissette, Philippe Dujardin, Yoland Bergeron et Yvan Lamonde, ainsi que des précieux bénévoles Andrée Jobin, Pierre Cloutier et Hélène Chapleau, je tiens à remercier chaleureusement toutes ces personnes.

Tous les postes d'administrateurs sont à renouveler, y compris celui de la présidence. Deux des élus sortants, Yoland Bergeron et Yvan Lamonde, ont annoncé, pour des raisons personnelles, qu'ils ne se représenteraient pas et je tiens à les remercier très sincèrement pour leur apport indéfectible à la défense de la laïcité et au travail réalisé par le MLQ.

Daniel Baril